

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 492

présenté par

M. Dive, M. Kamardine, M. Cattin, M. Viry, M. Reda, Mme Meunier, M. Minot, M. Vatin,
M. Le Fur, M. Therry, M. Bourgeaux, M. Bony, M. Bazin, M. Jean-Pierre Vigier et Mme Anthoine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.